

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4994)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi n'est pas destinée à s'appliquer aux destinées individuelles des personnes mais doit régler l'organisation de la Cité. Cet alinéa, qui ne répond qu'à des aspirations particulières, doit être supprimé.

Par ailleurs, la mention de "promotion de l'inclusion" est garantie par l'alinéa 10, qui évoque "l'intégration sociale et professionnelle par le sport".